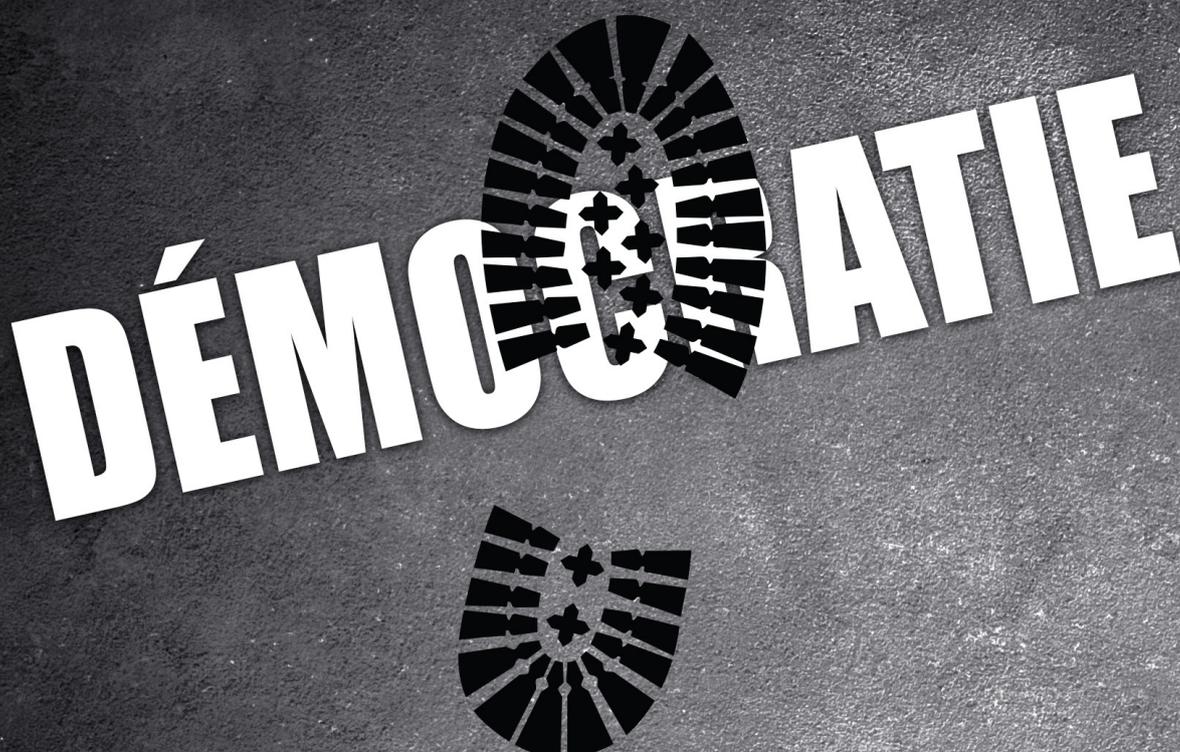


# Le COMEX a un problème avec la démocratie !



**Le COMEX (Comité Exécutif) de l'UCANSS, regroupant les directeurs généraux et qui représente nos employeurs du Régime Général, a un problème avec la démocratie.**

Depuis deux ans, il imposait des négociations sur une nouvelle classification des emplois pour les 150 000 salariés du RG, limitant l'enveloppe financière contrainte à 80 M euros. Il utilisait cette promesse de financement pour exercer un chantage odieux sur les représentants des salariés : si vous ne signez pas notre projet alors pas d'enveloppe.

Les négociations sur le partage de cette misère ont vu des représentants employeurs incapables de répondre aux revendications de la CGT sur un financement à la hauteur d'une réelle revalorisation des salaires par la mise en place de dispositions collectives et d'automatismes.

C'est en grande partie ce qui amenait la CGT, avec FO, à s'opposer à la signature du projet employeur.

La validité d'un accord de branche dépend de règles démocratiques établies par le Code du Travail. Un accord de ce type peut être valablement signé par une ou des organisations syndicales ayant obtenu plus de 30 % des voix des salariés et à l'absence d'opposition d'une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives ayant recueilli la majorité des suffrages

En résumé, des syndicats minoritaires peuvent signer un texte mais les syndicats majoritaires peuvent s'y opposer.

Le législateur a mis en place un garde-fou démocratique qui donne, et c'est heureux, le dernier mot à la majorité syndicale.

L'UCANSS et la CFDT, minoritaire, ont signé le projet d'accord sur une nouvelle classification. La CGT et FO, représentant plus de 65% des salariés ont fait valoir valablement leur droit d'opposition.

En conséquence, selon le Code du Travail (L.2231-9), l'accord est réputé non écrit.

Cela n'empêche pas le COMEX, au travers de sa dernière communication à l'ensemble des salariés du Régime Général, d'en détailler les dispositions. Il « regrette vivement » l'opposition à cet accord, c'est-à-dire qu'il regrette que nous ayons utilisé un droit.

**La prochaine fois, il « regrettera » peut-être que de trop nombreux salariés utilisent leur droit de grève.**

Le COMEX prétend prendre « acte de la clôture de ces négociations » ? Mais en fait, il n'y a que lui qui a la volonté aujourd'hui de rompre les négociations. Sans doute que le respect de la démocratie lui semble insupportable et ne lui permettrait pas de poursuivre sa politique d'austérité salariale.

**La COFICT (Commission Fédérale des Ingénieurs et Techniciens) CGT des Organismes Sociaux appelle les salariés, et les cadres en particulier, à exiger la continuation des négociations dans des conditions financières à la hauteur de leurs aspirations.**

**Revendiquons, ensemble, une reconnaissance immédiate de notre travail par une hausse générale des salaires et des véritables perspectives de progression de carrière.**